

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 13 janvier 2021
N° de dossier : 115805.00191/20273

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **Correspondance de la Régie de l'énergie du 21 décembre 2020**
Dossier : R-4008-2017

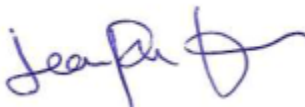
Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie du 12 janvier 2021, par le biais de laquelle la Régie accorde à Énergir une prolongation au 29 janvier 2021 du délai pour fournir les précisions demandées dans sa lettre du 11 décembre 2020.

Considérant cette prolongation de délai, considérant qu'une demande similaire a été formulée par la Régie aux intervenants dans sa correspondance du 21 décembre 2020 à l'égard de la confidentialité des informations/renseignements déposés par ces derniers et considérant que la FCEI devra obtenir les commentaires d'Énergir en ce qui a trait à la durée de cette confidentialité, la FCEI demande respectueusement à la Régie de prolonger au 5 février 2021 le délai pour qu'elle transmette à la Régie les précisions demandées à sa correspondance du 21 décembre 2020.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean-Philippe Therriault

JT/dd